

## VILLE DE BOUILLON

### **Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 02.09.2015**

Présents : MM & Mme Defat A, Bourgmestre-Président,  
Arnould P, Poncelet J, Denis G, Houthoofdt A, Echevins,  
Joris B, Présidente CPAS,  
Gobert A, Dachy F, Adam D, Albert A, Georges N, Gérard A, Maqua J,  
Pochet A, De Wachter P, Conseillers,  
Jadoul C, Directrice générale ff.

Absents et excusés : Mr Mathieu J, Directeur général  
Mme Lemmens V, Conseillère communale  
Mr Istace F, Conseiller communal.

Il est 20H00. Le Président ouvre la séance.

Le Président excuse l'absence de Mme V. Lemmens.

Remet le brevet des promotions 2012-2013 de lauréat du travail à Monsieur Francis Denis avec toutes les félicitations des membres du Conseil communal.

#### **Administration**

1. P.V. de la séance du 18/06/2015

A l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 18/06/2015 après avoir précisé, à la demande de Monsieur Fabien Dachy, que Florenville, Chiny et Gedinne sont candidates à l'annexion avec celle de Bouillon.

2. Décision de l'Autorité de tutelle (art. 4 du RGCC et art. L3122-1 à 6 du CDLD)

Prend acte de l'arrêté du Ministre Paul Furlan arrêtant les modifications budgétaires n° 1 pour l'exercice 2015 de la Ville de Bouillon votées en séance du Conseil communal en date du 12.05.2015.

#### **Comptabilité**

**Monsieur Serge Collard, Directeur financier, entre en séance.**

3. Budget communal 2015 – MB. n° 2 - ex. ordinaire & extraordinaire

Par 9 voix pour (majorité), 1 voix contre (Mr Gobert) et 5 abstentions (MM. Dachy, Albert, Georges, Maqua), vote la modification budgétaire n° 2 comme suit :

	Ordinaire	Extraordinaire
Recettes	13.636.033,37 €	6.771.064,63 €
Dépenses	12.589.534,84 €	6.729.450,10 €
Boni	1.046.498,53 €	41.614,53 €

4. Marché relatif au financement global du programme extraordinaire 2015 – répétition de services similaires

A l'unanimité, décide de traiter le marché relatif aux dépenses extraordinaires de l'exercice 2015 par procédure négociée sans publicité avec Belfius Banque SA. Selon les modalités prévues par le cahier spécial des charges adopté par le Conseil communal le 29 avril 2014.

A l'unanimité, décide de solliciter l'adjudicataire dudit marché afin qu'il communique une nouvelle offre sur base des estimations d'emprises reprises ci-après :

MONTANTS	DUREE
----------	-------

1.195.120,00 €	20 ans
----------------	--------

5. Taxation des intercommunales à l'impôt des sociétés – décret fiscal du 22/03/2007

A l'unanimité, décide de se substituer à l'intercommunale qui assure le traitement des déchets en provenance de son territoire. La substitution s'applique pour l'ensemble des déchets provenant de l'activité usuelle des ménages et les déchets assimilés à de tels déchets, y compris donc, par exemple, les déchets encombrants récoltés via les parcs à conteneurs. Par la même délibération et en vertu du principe de solidarité prévu par le décret fiscal, le Conseil communal mandate l'intercommunale qui assure le traitement de ces déchets pour effectuer les opérations administratives liées à la déclaration et au paiement des taxes sur les déchets. Ces décisions seront confirmées par la transmission à l'Office Wallon des Déchets des formulaires de demande de substitution et d'un extrait de la délibération du Conseil communal. En vertu du principe de solidarité et après avoir reçu l'accord de l'OWD., les formalités administratives liées à la déclaration et au paiement des taxes sur les déchets sont prises en charge par l'intercommunale ad hoc pour le compte de la commune.

6. Tarif relatif à la fourniture de l'eau de la distribution et à la redevance des compteurs d'eau : modification

Par 9 voix pour (majorité) et 6 abstentions (minorité), décide de modifier le tarif relatif à la fourniture de l'eau de la distribution et la redevance des compteurs sur base d'un CVD (coût vérité distribution) à 2,20 € et de soumettre le dossier « plan comptable de l'eau 2014 » à l'avis du Comité du Contrôle de l'eau sur base du CFD à 2,20 €.

7. Prêt au Comité de la salle « L'Asile » à Corbion – modification

A l'unanimité, décide de postposer, pour l'année 2016, le remboursement du prêt sans intérêt consenti par décision du Conseil communal du 02/04/2012 au Comité de la salle « L'Asile » à Corbion et charge le Directeur financier d'appliquer cette décision pour l'année 2016.

8. Prêt salle la Caïolire – approbation

A l'unanimité, décide d'octroyer un prêt sans intérêt de 5.000 € (cinq mille euros) remboursable en 5 ans, sur le compte communal BE21 0910 0050 1803, pour équiper la salle et charge le Directeur financier d'octroyer ce prêt aux conditions susmentionnées.

**Monsieur Serge Collard, Directeur financier, quitte la séance.**

**Urbanisme – PCM – Crédits d'Impulsions**

**Monsieur Dominique Pajot et Monsieur Stéphane Mottiaux de la Société Impact, entrent en séance.**

27. Schéma de structure communal : approbation provisoire

Monsieur André Gobert suggère la suppression du RGBSR.

A l'unanimité, adopte provisoirement le projet de schéma de structure communal réalisé par la Sprl IMPACT et charge le Collège communal de la gestion du dossier et notamment de soumettre le projet à enquête publique.

**Monsieur Dominique Pajot et Monsieur Stéphane Mottiaux de la Société Impact, quittent la séance.**

**CPAS**

9. Démission en tant que Conseiller de l'Action Sociale de Mme Ingrid Damien (Liste Avenir)

Accepte la démission de Mme Ingrid Damien (Liste Avenir) de ses fonctions de Conseillère de l'Action sociale et procède à l'élection de plein droit de Monsieur Laurent Lequeux (80032524527), rue des Minières 17 à 6832 Sensenruth, à partir du 02.09.2015.

10. MR/MRS : conditions de recrutement d'un(e) ergothérapeute

A l'unanimité, ratifie la décision du comité de concertation CPAS/Commune du 23/06/2015 arrêtant les conditions de recrutement d'un(e) ergothérapeute.

**Associations-intervommunes – Conventions**

11. Convention de collaboration et concertation Coordination Luxembourg Assuétudes (CLA) / Ville de Bouillon - approbation

A l'unanimité, approuve la convention de collaboration et concertation entre l'ASBL Coordination Luxembourg Assuétudes (CLA) et la Ville de Bouillon.

12. Convention 2016 – aide familiale : approbation

A l'unanimité, approuve la convention 2016 pour l'organisation sur le territoire de la commune de l'aide aux familles, aux personnes handicapées et personnes âgées.

13. Convention 2016 – garde à domicile : approbation

A l'unanimité, approuve la convention 2016 pour l'organisation sur le territoire de la commune de la garde de personnes à domicile.

14. Territoires de la Mémoire – reconduction engagement 2015--2019

A l'unanimité, décide d'adhérer à l'Asbl « Territoire de Mémoire », Centre d'Education à la Tolérance et à la Résistance, Boulevard de la Sauvenière 33-35 à 4000 Liège, et d'approuver la convention de partenariat ci-annexée pour un montant de 0,025 €/ habitant de la Ville de Bouillon pour les années 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019.

**Personnel**

15. Règlement spécifique relatif au télétravail – approbation des fonctions pouvant recourir au télétravail

Par 10 voix pour (majorité + A. Albert) et 5 abstentions (F. Dachy qui justifie son abstention par le fait qu'il souhaite une révision du cadre de l'Administration communale), N. Georges, J. Maqua, A. Gobert et D. Adam), approuve le règlement spécifique relatif au télétravail ainsi que la liste des fonctions pouvant recourir au télétravail, à savoir :

- La fonction de Directeur Général
- La fonction de Directeur financier
- La fonction de DRH.

La présente délibération sera soumise à l'autorité de tutelle.

**Transactions immobilières**

16. Vente parcelle communale à Corbion - décision

A l'unanimité, décide la vente de la parcelle communale cadastrée Corbion B 787Y2 aux époux Woirin-Lambert René pour le prix d'acquisition d'un montant de 3.863 € (28 € le m2) et la prise en charge de l'état d'honoraires 156/15 de 260,15 €.

17. Achat parcelles sur Noirefontaine : approbation

A l'unanimité, décide l'achat des parcelles cadastrées Noirefontaine D909C, D911A et D910A aux enfants Bertrand-Léonard pour le prix de 1.700 €.

Le Bourgmestre suspend la séance pour permettre aux groupes politiques de débattre du prix à fixer pour la vente suivante.

Le Bourgmestre rouvre la séance et cette dernière reprend son cours.

#### 18. Vente parcelle communale à Noirefontaine – décision

A l'unanimité, décide la vente de la parcelle communale cadastrée Noirefontaine, D510G à Madame Sandrine Dombret pour le prix d'acquisition fixé à 30 € le m<sup>2</sup> et la prise en charge de l'état d'honoraires 145/15 de 260,15 €.

Ce prix de vente est justifié pour répondre aux objectifs fixés dans le cadre de la politique du logement, permettre à un jeune foyer de s'établir et d'élire domicile sur le territoire de la commune, estimant aussi que la commune n'est pas un promoteur immobilier et enfin parce qu'il avait été prévu initialement d'englober cette parcelle dans la voirie communale pour des raisons de simplification administration.

### Travaux

#### 19. Académie de musique - Fourniture de matériel d'éclairage – approbation des conditions et mode de passation du marché

A l'unanimité :

- décide de choisir la procédure négociée par facture acceptée comme mode de passation du marché.
- approuve la description technique n° 2015/138 et le montant estimé du marché « Académie de musique – fourniture de matériel d'éclairage », établis par le Service Travaux. Le montant estimé s'élève à 4.132,23 hors TVA ou 5.000,00 € TVA comprise.
- finance cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 734/744-51 (n° de projet 20150024).

#### 20. Académie de musique - Fourniture de mobilier et de matériel de projection – approbation des conditions et mode de passation du marché

A l'unanimité :

- décide de choisir la procédure négociée par facture acceptée comme mode de passation du marché.
- approuve la description technique n° 2015/139 et le montant estimé du marché « Académie de musique – fourniture de mobilier et de matériel de projection », établis par le Service Travaux. Le montant estimé s'élève à 2.892,56 hors TVA ou 3.500,00 € TVA comprise.
- finance cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 734/744-51 (n° de projet 20150024).

#### 21. Académie de musique - Fourniture et livraison de barres de danses – approbation des conditions et mode de passation du marché

A l'unanimité :

- décide de choisir la procédure négociée par facture acceptée comme mode de passation du marché.
- approuve la description technique n° 2015/141 et le montant estimé du marché « Académie de musique – fourniture et livraison de barres de danses », établis par le Service Travaux. Le montant estimé s'élève à 1.239,66 hors TVA ou 1.500,00 € TVA comprise.
- finance cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 734/744-51 (n° de projet 20150024).

#### 22. Travaux de pose d'égouttage et endoscopie – Corbion (Vieille route de France, rues de l'Arboretum, de la Ramonette, ...) – approbation du décompte final

A l'unanimité :

- approuve le décompte final relatif aux travaux d'égouttage et ou endoscopies au montant de 2.144.384,45 € hors TVA.
- souscrit 26.050 parts de la catégorie F de 25,00 € chacune de l'organisme d'épuration agréé AIVE. Correspondant à sa quote-part financière dans les travaux dont question, soit 651.256,69 € arrondis à 651.250,00 €.
- charge le Collège communal de libérer annuellement le montant souscrit à concurrence d'au minimum 2/20ième de cette souscription jusqu'à la libération totale des fonds tel que repris dans le tableau annexé à la présente délibération.

23. Mise en conformité de l'électricité à la salle « Le Cerf » à Mogimont – approbation des conditions et mode de passation du marché

A l'unanimité :

- décide de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.
- approuve le cahier des charges n° 2015/143 et le montant estimé du marché « Mise en conformité de l'électricité à la salle « Le Cerf » à Mogimont », établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 12.660,00 € hors TVA ou 15.318,60 € TVA comprise.
- finance cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire.

24. Travaux de menuiserie à la salle « Le Cerf » à Mogimont – approbation des conditions et mode de passation du marché

A l'unanimité :

- décide de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.
- approuve le cahier des charges n° 2015/105 et le montant estimé du marché « travaux de menuiserie à la salle « Le Cerf » à Mogimont », établis par DST., Square Albert 1er, 1 à 6700 Arlon. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 18.203,00 € hors TVA ou 22.025,63 € TVA comprise.
- finance cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire.

25. Fourniture et installation de matériel informatique pour la Ville de Bouillon – année 2015 – approbation des conditions et mode de passation du marché

A l'unanimité :

- décide de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.
- approuve le cahier des charges n° 2015/146 et le montant estimé du marché « Fourniture et installation de matériel informatique pour la Ville de Bouillon – année 2015 », établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 7.000,00 € TVA comprise.
- finance cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire.

26. Réalisation d'un terrain de football à Bouillon – approbation des conditions et mode de passation du marché

A l'unanimité :

- décide de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.
- approuve le cahier des charge n° 2015/142 et le montant estimé du marché « Réalisation d'un terrain de football à Bouillon » établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 31.267,00 TVA comprise. Finance cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 764/72101-60 (n° de projet 20130030).

Le volet sécurisation fera l'objet d'un second dossier avec demande de subventions auprès d'Infrasports.

### **Urbanisme – PCM – Crédits d'impulsion**

28. Approbation du plan du Plan Communal de Développement de la Nature et de sa mise en oeuvre

A l'unanimité, approuve le projet de plan communal de développement de la nature tel que proposé par M. Tassin suite à la clôture de l'enquête publique.

29. PCDR – aménagement de lieux de convivialité à proximité des promenades : convention-réalisation – approbation

A l'unanimité, approuve la convention accordant une subvention de 83.878,12 €, soit 80 % du projet, à la Ville pour la réalisation des travaux d'aménagement de lieux de convivialité à proximité des promenades, ainsi que les termes de la convention-réalisation entre la Région wallon et la Commune de Bouillon accordant à cette dernière une subvention destinée à contribuer au financement du programme des travaux dont question.

30. Elaboration d'un plan général d'alignement de la Rue des Bruyères à UCIMONT : régularisation

A l'unanimité, émet un avis de principe favorable sur l'élaboration du plan général d'alignement introduite par l'Administration communale de la Ville de Bouillon concernant l'intégration d'une parcelle communale à Ucimont (Botassart), rue des Bruyères, cadastrée Section B n° 152c dans le domaine de la voirie publique en vue de régulariser son statut sous réserve de l'avis de la Zone de secours. Le caractère d'utilité publique est reconnu à cette opération.

### **Monsieur Philippe Arnould quitte la séance.**

31. Plan général d'alignement des Consorts Coulon concernant l'élargissement d'un chemin non repris à l'atlas des voiries vicinales pour incorporation dans le domaine public avec reconnaissance du caractère d'utilité publique : décision

A l'unanimité, approuve le plan général d'alignement introduite par les Consorts Coulon concernant l'élargissement d'un chemin non repris à l'atlas des voiries vicinales et à l'incorporer dans le domaine public (plan général d'alignement du 11/03/2015 dressé par la SPRL IMPACT de Bertrix dans le cadre du permis d'urbanisation des Consorts COULON délivré le 31/03/2015.

La présente décision fera l'objet d'un affichage et sera simultanément notifiée au Gouvernement ainsi qu'aux propriétaires riverains.

### **Monsieur Philippe Arnould rentre en séance.**

32. Plan général d'alignement introduit par la Ville de Bouillon concernant le déplacement d'un chemin forestier carrossable existant sis sur le domaine communal reliant l'Epine à Curfoz – modification

A l'unanimité, décide de revoir sa décision du 20/11/2014 en précisant, à la demande du DNF. que la zone de loisirs ne sera pas activée dans le projet de schéma de structure. De plus, pour pouvoir justifier qu'il soit dérogé, lors d'une transaction à l'amiable avec un particulier, à la règle du tiers supplémentaire, l'intérêt général se justifiera par le fait que l'opération a lieu pour cause d'utilité publique pour relier Corbion et aussi suite à la présence d'un GR à cet endroit.

### **Point supplémentaire**

L'urgence est déclarée à l'unanimité des membres présents pour ajouter et statuer sur le point supplémentaire suivant.

Fourniture de matériel scolaire pour équiper une nouvelle classe à Bouillon – approbation des conditions et du mode de passation

A l'unanimité, décide :

- de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché
- d'approuver le cahier des charges N° 2015/147 et le montant estimé du marché « Fournitures de matériel scolaire », établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 4.010,00 hors TVA ou 4.852,10 € TVA 21 % comprise.

Intervention de Mr F. Dachy qui signale que le prêtre de Bouillon souhaite quitter le presbytère trop grand et trop coûteux à cause des charges liées au chauffage pour reprendre l'appartement de la paroisse sis en face de l'église. Mr F. Dachy demande si la commune accepterait une participation communale dans le coût de la location.

Le Bourgmestre lui répond que la question sera analysée.

Intervention de Mr F. Dachy qui demande l'aménagement du presbytère en maison médicale.

Le Bourgmestre lui répond qu'il vaut voir avant tout quels seraient les médecins partenaires.

Le Bourgmestre précise également que le Président de la F.E. de Bouillon démissionne en suggérant une fusion des fabriques d'église sur base volontaire et qu'une réunion avec les responsables fabriciens sera programmée.

Intervention de Mr F. Dachy qui signale que des citoyens de la Vieille route de France se plaignent de la pénurie d'eau alors qu'une nouvelle conduite a été posée.

L'échevin J. Poncelet répond qu'il s'agit du tarissement de la source.

Le Bourgmestre précise que l'arrêté pris concernant l'utilisation de l'eau en période de sécheresse perdure toujours.

Intervention de Mr A. Albert qui demande ce qu'est devenu le puits des Augustins et s'il avait une valeur historique.

L'échevin J. Poncelet répond que le puits n'a pas de valeur historique, que le puits est toujours là mais recouvert d'une dalle ce qui, de prime abord, résoudrait les problèmes d'inondations dans la grand-rue en hiver.

Intervention de Mr F. Dachy concernant une personne qui semble s'approprier du bois ne lui appartenant pour le destiner à la vente.

Le Bourgmestre lui répond que la Zone de police sera sollicitée.

Il est 23H25. Le Président lève la séance.

Approuvé en séance du 13 octobre 2015.

Par le Conseil :

La Directrice générale ff.,

Le Bourgmestre,